

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Variétés**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 10 (1869), p. 124-136

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1869\\_\\_10\\_\\_124\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__124_0)

© Société de statistique de Paris, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### VARIÉTÉS.

#### DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Production des forges françaises en 1868.* — Voici, d'après le *Bulletin du Comité des forges de France*, l'ensemble de la production des forges françaises pendant l'année 1868.

#### Fontes.

Fonte de moulage.	Fonte d'affinage.	Total.	Fonte de moulage.	Fonte d'affinage.	Total.
Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
4,621	8,837	13,458	43,180	176,810	219,990
6,892	13,875	20,767	18,550	76,618	95,168
58,639	218,909	277,548	23,458	129,938	153,396
38,416	67,764	106,180	»	34,791	34,791
8,923	29,912	38,835	17,959	85,385	103,344
18,000	63,859	81,859	2,425	26,300	28,725
17,336	63,006	80,342	»	19,931	19,931
			<hr/>	<hr/>	<hr/>
			258,399	1,015,935	1,274,334

*Fers et tôles.*

Fers de toute espèce.	Rails.	Tôles.	Total.	Fers de toute espèce.	Rails.	Tôles.	Total.
— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.	— Tonnes.
22,294	»	12,522	34,816	90,625	20,040	13,220	123,885
32,474	»	11,727	44,201	6,595	»	»	6,595
10,442	»	1,326	11,768	39,012	57,055	5,456	101,523
115,326	64,982	27,103	207,411	64,518	16,832	1,762	83,112
92,168	»	3,174	95,342	31,618	»	272	31,890
40,578	99	11,416	52,093	7,608	»	»	7,608
52,417	5,039	3,959	61,415	2,147	25,951	1,114	29,212
11,300	14,206	267	25,773	<u>619,122</u>	<u>204,204</u>	<u>93,318</u>	<u>916,644</u>

2. *Production et commerce des fontes et fers en 1867 et 1868.* — Voici, d'après les documents statistiques de la douane, le tableau comparatif de la production, de l'importation et de l'exportation de la fonte et des fers pendant les années 1867-1868.

*Fontes.*

	1868. "	1867.
	Tonnes.	Tonnes.
Production de la France . . . . .	1,274,333	1,222,363
Importation de fontes brutes avec payem <sup>t</sup> des droits.	16,976	80,377
— de fonte ouvrée . . . . .	4,781	5,414
— par acquits . . . . .	98,570	57,728
— en franchise pour constructions navales.	1,471	1,286
Ensemble . . . . .	<u>1,396,131</u>	<u>1,367,168</u>
Exportation de fonte brute . . . . .	1,103	350
— ouvrée . . . . .	5,160	3,070
Réexportation avec décharge d'acquits . . . . .	24,173	17,855
Ensemble . . . . .	<u>30,436</u>	<u>21,275</u>

Déduisant les exportations et réexpéditions après main-d'œuvre avec décharge d'acquits, des importations et de la production, on voit qu'il reste pour la consommation intérieure de la France, y compris le stock au 31 décembre, 1,365,695 t. pour l'année 1868, contre 1,345,893 t. en 1867.

*Fers et tôles.*

	1868.	1867.
	Tonnes.	Tonnes.
Production de la France . . . . .	916,645	848,613
Importation avec paiement des droits . . . . .	15,306	18,880
— par acquits . . . . .	50,244	56,611
— en franchise pour constructions navales.	12,695	3,714
Ensemble . . . . .	<u>994,890</u>	<u>927,818</u>
Exportation de fers et tôles brutes . . . . .	4,230	3,261
— de fers et tôles ouvrés . . . . .	15,538	10,783
Réexportation après main-d'œuvre . . . . .	130,436	95,748
Ensemble . . . . .	<u>150,204</u>	<u>109,792</u>

Soit, déduction faite des exportations directes et avec décharges d'acquits, une consommation, y compris le stock, de 844,686 t. de fers et fontes en 1868, contre 818,026 t. en 1867.

On voit, par les tableaux qui précèdent, que la consommation de la fonte et du fer a augmenté d'une manière sensible pendant l'année 1868 comparativement à 1867, et que l'exportation s'est également accrue, notamment pour les fers et les tôles. Il est à remarquer, en outre, que les importations de fer et des tôles par

acquits à caution présentent une diminution sensible en 1868, tandis que les importations de ces mêmes produits, en franchise pour constructions navales, ont acquis un développement considérable.

Voici le relevé par usine de l'ensemble de la production de l'acier Bessemer en France pendant l'année 1868 :

	Tonnes.		Tonnes.
Compagnie de Terrenoire . . .	20,566	De Dietrich et C <sup>o</sup> . . . . .	1,540
Imphy Saint-Seurin . . . . .	9,321	Chatillon Commentry . . . . .	1,345
Petin, Gaudet et C <sup>o</sup> . . . . .	8,777	Boigues, Rambourg et C <sup>o</sup> . . . .	1,052
		Ensemble . . . . .	42,601

Dans ce nombre, les rails entrent pour 25,760 t., qui ont été employées par les grandes compagnies de chemins de fer français.

L'ensemble de la production des rails en fer a été de 204,205 t. pendant l'année 1868. La consommation des compagnies de chemins de fer français se répartit de la manière suivante par compagnie :

Compagnies.	Quantités reçues. Tonnes.	Compagnies.	Quantités reçues. Tonnes.
Charentes . . . . .	6,811	Orléans . . . . .	24,000
Est . . . . .	29,079	Orléans (réseau central) . . . . .	10,015
Gisors à Pont-de-l'Arche . . . .	3,249	Ouest . . . . .	6,308
Lyon-Méditerranée . . . . .	19,814	Perpignan à Prades . . . . .	426
Mamers à Saint-Calais . . . . .	2,078	Saint-Dizier à Vassy . . . . .	1,816
Médoc . . . . .	1,437	Usine de Tavaux (Aisne) . . . . .	364
Midi . . . . .	3,865	Divers chemins de fer d'intérêt local, environ. . . . .	4,000
Nord . . . . .	13,905	Total . . . . .	127,167

Il reste donc, sur le total de la production, 76,966 t. de rails, dont une partie a été employée dans les travaux des mines et des carrières, et le reste fourni aux chemins de fer de l'étranger.

**3. Résumé de l'exploitation des chemins de fer français en 1867 et 1868.** — Il est consigné dans le tableau ci-après :

	Longueur		Longueur		Produit brut		Différence en plus.		Recette totale	
	totale exploitée au 31 déc. 1868.		totale exploitée au 31 déc. 1867.		de l'exploitation.				par kilom.	
	Kilom.	Kilom.	Kilom.	Kilom.	1868.	1867.	1868.	1867.	1868.	1867.
Ancien réseau . . . . .	7,892	7,846	7,781	7,699	496,842,433	505,095,270	-	8,252,837	63,324	65,805
Nouveau réseau . . . . .	7,912	7,631	7,563	7,073	161,843,145	149,230,384	12,612,761	-	21,309	21,099
Compagnies diverses . . . . .	387	379	373	272	6,282,465	4,691,792	1,590,673	-	16,576	17,249
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>16,191</b>	<b>15,856</b>	<b>15,717</b>	<b>15,044</b>	<b>664,968,043</b>	<b>659,017,446</b>	<b>14,203,434</b>	<b>8,252,837</b>	<b>41,948</b>	<b>43,806</b>
							+ 5,950,597			

**4. État des chemins de fer français et étrangers au 31 décembre 1867.** — Dans le tableau ci-après, nous avons divisé la France en six zones, en prenant naturellement comme limites les points extrêmes du réseau de chacune des grandes compagnies de chemins de fer. Cette subdivision nous était naturellement indiquée, le réseau de 1868 étant logiquement divisé en autant de groupes qu'il y a de grandes compagnies concessionnaires, plus les lignes concédées à la Compagnie des Charentes et celles dont le Gouvernement s'est réservé la construction directe.

Au surplus, cette subdivision en six zones est elle-même assez logique. En effet, la zone du Nord comprend les artères reliant la frontière belge à Paris, avec tous ses affluents; — l'Ouest dessert surtout les relations entre Paris et l'Angleterre; — l'Orléans conduit à Paris le mouvement de Nantes et de Bordeaux; — le Lyon, outre cette cité manufacturière, possède seul le trafic de la Méditerranée à Marseille, et le trafic de la Suisse et de l'Italie à Saint-Michel et à Genève; — le Midi joint les deux mers, l'Océan et la Méditerranée et apporte à l'Orléans, et de là vers la capitale, le trafic international d'Espagne. Enfin, l'Est comprend toutes les lignes d'Allemagne et une voie vers la Suisse allemande.

Certes, il y aurait peut-être une autre subdivision aussi intéressante, ce serait de prendre pour point de départ l'élément du transport et de voir comment est dotée la France manufacturière, industrielle, minière, agricole, vinicole; mais c'est là un autre point de vue qu'exclut, en quelque sorte, ce système rayonnant qui a présidé à la formation du tracé des premiers réseaux de chemins de fer.

Ceci posé, voici les chiffres de la population, de la superficie et de la longueur concédée dans chaque zone, ainsi que la longueur par myriamètre carré et par 10,000 habitants.

Zones.	Superficie.	Population.	Longueur concédée.	Longueur	
				par myriamètre.	par 10,000 habitants.
	Kilom. carrés.	Habitants.	Kilom.	Kilom.	Kilom.
Nord . . . . .	29,298	3,922,595	1,810,478	6,179	4,616
Ouest . . . . .	63,298	5,703,754	2,631,561	4,157	4,613
Paris à Lyon . . . . .	151,040	9,733,515	6,152,787	4,736	6,321
Est. . . . .	72,670	5,349,801	3,449,460	4,732	6,428
Midi . . . . .	71,920	4,085,772	2,460,270	3,426	6,021
Orléans . . . . .	146,078	9,225,542	4,521,469	3,096	4,900
Totaux et moyennes . . . . .	534,304	38,020,979	21,026,025	3,936	5,562

Donnons, comme termes de comparaison, le même document pour les principaux États de l'Europe en 1867.

États.	Longueur.	Superficie.	Population.	Longueur	
				par myriamètre.	par 10,000 habitants.
	Kilom.	Kilom. carrés.	Habitants.	Kilom.	Kilom.
Allemagne. . . . .	21,087	1,148,560	69,773,330	1.84	3,022
Belgique. . . . .	2,432	29,544	4,940,570	8.23	4,923
Danemark. . . . .	478	38,159	1,608,095	1.25	2,972
Espagne. . . . .	5,111	494,514	15,752,607	1.03	3,245
France. . . . .	14,506	534,304	37,807,323	2.71	3,837
— au 1 <sup>er</sup> janv. 1867 . . . . .	15,689	»	»	2.94	4,150
Angleterre . . . . .	22,288	313,675	29,935,404	7.11	7,479
Italie . . . . .	5,030	296,273	24,963,320	1.70	2,015
Pays-Bas . . . . .	1,141	35,328	3,735,682	3.23	3,054
Portugal. . . . .	694	94,515	3,957,861	0.70	1,740
Russie. . . . .	4,593	5,354,085	68,227,252	0.09	613
Suède et Norvège . . . . .	2,036	830,896	5,815,619	0.25	3,501
Suisse. . . . .	1,331	40,720	2,510,494	3.27	5,302
Turquie. . . . .	289	520,344	15,725,367	0.06	184
Totaux et moyennes . . . . .	81,016	9,730,917	284,752,924	0.83	2.88

(*Moniteur des intérêts matériels*, décembre 1868.)

5. *État des routes départementales.* — Au moment où les conseils généraux viennent d'user pour la troisième fois des droits que leur a conférés la loi du

18 juillet 1866, il n'est pas sans intérêt de rechercher quels ont été les résultats de la législation nouvelle en ce qui concerne le service si important des routes départementales.

Sous le régime de la loi du 10 mai 1838, les dépenses des routes étaient obligatoires pour tout ce qui touche à l'entretien; elles étaient facultatives pour les travaux de construction et d'amélioration. La loi du 18 juillet 1866 ayant enlevé aux dépenses d'entretien leur caractère obligatoire, le service des routes est entièrement réglé depuis lors par les conseils généraux. C'est même à eux qu'appartient aujourd'hui le droit de classer ou de déclasser les routes départementales.

Antérieurement à 1867, ces opérations et même une simple modification de tracé exigeaient l'intervention d'un décret impérial. La compétence des conseils généraux s'étend désormais à tous les cas, sauf celui où il s'agit de routes qui se prolongent sur le territoire d'un département voisin.

A ce double point de vue, il est intéressant de rechercher si les franchises concédées aux conseils généraux ont eu pour résultat de modifier sensiblement la situation des routes départementales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1866, ces routes présentaient une longueur totale de 48,211 kilomètres, savoir :

	Kilom.
Longueur à l'état d'entretien. . . . .	46,539
Longueur en cours de construction . . . .	332
Longueur en lacunes. . . . .	1,340
Total . . . . .	<u>48,211</u>

Au 1<sup>er</sup> janvier 1869, le développement du réseau départemental présente une longueur totale de 48,649 kilomètres, savoir :

	Kilom.
Longueur à l'état d'entretien . . . . .	47,152
Longueur en cours de construction . . . .	361
Longueur en lacunes. . . . .	1,136
Total. . . . .	<u>48,649</u>

De l'examen comparatif de ces deux situations, il résulte qu'en 3 ans le réseau des routes s'est augmenté de 438 kilomètres, et que, malgré l'extension des lignes classées, il y a diminution sous le rapport des lacunes.

Ce progrès tient à deux causes: très-rarement jusqu'ici les conseils généraux ont usé du droit de déclassement; ils ont fait, au contraire, une application assez large de la faculté qui leur appartient d'appeler les chemins vicinaux de grande communication dans le réseau de la viabilité départementale. En second lieu, grâce aux ressources financières dont ils disposent, les conseils généraux ont pu consacrer aux travaux des routes des crédits plus importants.

D'après les comptes de 1866, et sans parler ici des prélèvements opérés sur les emprunts et les impositions extraordinaires, les départements ont affecté, pendant cet exercice, à l'entretien et à l'amélioration des routes, une somme totale de 21,776,000 fr., imputés sur les dotations réunies de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> section du budget.

Pour l'année 1869, la dotation des routes, au seul budget ordinaire, s'élève à 23,939,000 fr.; soit une différence de 2,163,000 fr., qui serait plus considérable encore si l'on tenait compte des sommes inscrites au budget extraordinaire.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont pu être obtenus sans

nuire aux autres services départementaux, et surtout sans ralentir la construction du réseau vicinal. (*Exposé de la situation de l'Empire.*)

**6. Résumé de la situation financière des départements.** — La loi de finances du 2 août 1868 avait évalué à 87,968,000 fr. le produit des contributions directes que les conseils généraux pouvaient insérer en 1869 au budget départemental ordinaire, savoir :

Produit de 26 centimes pour dépenses ordinaires . . . . .	56,892,000 <sup>f</sup>
Produit de 7 centimes pour le service vicinal . . . . .	21,700,000
Produit de 3 centimes pour l'instruction primaire . . . . .	9,276,000
Produit de 5 centimes pour les 5 départements qui n'ont pas encore achevé les opérations cadastrales. . . . .	100,000
<b>Total . . . .</b>	<b>87,968,000</b>

Tous les conseils généraux, sauf ceux d'Ille-et-Vilaine et du Haut-Rhin, ont fait emploi des ressources mises à leur disposition. En dépouillant les budgets départementaux, l'administration a acquis la preuve d'une augmentation de 939,000 fr. sur les prévisions de la loi de finances. Le produit des centimes votés par les conseils généraux paraît, en effet, devoir s'élever en fait à 88,907,000 fr., résultat qu'explique suffisamment la plus-value du centime.

A ces ressources qui sont demandées à l'impôt direct et dont la réalisation peut être considérée comme assurée, s'ajoutent les produits éventuels ordinaires, approximativement évalués à 26 millions, mais dont l'importance ne pourra être rigoureusement déterminée qu'à la fin de l'exercice

Dans cette somme figure la subvention de 4 millions, créée par l'article 7 de la loi du 18 juillet 1866 en faveur des départements dont la situation financière exige le secours du Gouvernement. Un décret, rendu en Conseil d'État le 4 août 1868, en a fait la répartition : 43 départements y ont été compris.

En 1869, comme pour l'exercice précédent, le maximum des centimes extraordinaires que les conseils généraux étaient autorisés à voter a été fixé à 12. Tous les départements ont usé de cette faculté, mais dans une mesure inégale.

Si, dans 57 d'entre eux, le maximum de 12 c. a été atteint, une quotité de centimes qui varie de 11.80 c. à 2 c. a paru suffisante aux autres conseils généraux. Enfin, 27 départements (non compris la Seine, qui, sous ce rapport, est régie par une disposition spéciale) ont obtenu du Corps législatif l'autorisation de s'imposer des centimes extraordinaires en sus du maximum de 12, fixé par la loi de finances.

En tenant compte de ce double élément (voir le tableau ci-après), on peut constater que la moyenne des centimes extraordinaires votés par les conseils généraux pour 1869 est de 12.71 c., quotité qui dépasse quelque peu celle des centimes perçus en 1858 (12.03 c.).

La loi de finances du 2 août 1868 avait évalué à 37,200,000 fr. le produit des centimes extraordinaires à percevoir en 1869, soit en vertu de la loi du 18 juillet 1866, soit en exécution des lois spéciales.

Ici, comme pour le budget ordinaire, le relevé des budgets départementaux a permis de constater une notable augmentation.

Voici comment se distribue le montant des divers produits :

Produit des impositions perçues en vertu de la loi du 18 juillet 1866, et de la loi de finances (maximum, 12 c.) . . . . .	29,188,000 <sup>f</sup>
Produit des centimes à recouvrer en exécution des lois spéciales	9,791,000
	<hr/>
Total . . . . .	38,979,000

Ces ressources, comparées aux prévisions primitives, font ressortir un excédant de 1,779,000 fr.

Pour donner le tableau complet des ressources extraordinaires, il faudrait tenir compte du montant des emprunts réalisables en 1869 et qui semblent devoir dépasser 21 millions. (*Ibid.*)

7. *Dépenses à faire pour achever les travaux publics étudiés jusqu'à ce jour!* — La tâche à accomplir à cet égard est, en effet, considérable; sans doute, depuis 15 ans, il a été fait beaucoup et plus même qu'à aucune époque. Nous avons demandé au ministère des travaux publics des renseignements aussi complets que possible sur les travaux dès à présent prévus, et restant à faire au 1<sup>er</sup> janvier 1870. Ils sont résumés dans le tableau suivant que nous plaçons sous vos yeux.

Chap. III. Lacune des routes impériales . . . . .	24,907,700 <sup>f</sup>
— IV. Rectification des routes impériales . . . . .	22,885,600
— V. Routes impériales de la Corse . . . . .	3,950,500
— VI. Routes forestières de la Corse . . . . .	2,535,900
— VII. Construction de grands ponts . . . . .	19,871,300
— VIII. Rivières . . . . .	107,392,126
— IX. Canaux . . . . .	36,254,000
— X. Ports maritimes . . . . .	136,944,000
— XI. Travaux de défense contre les inondations. . . . .	24,810,000
— XII. Travaux d'amélioration agricole . . . . .	29,689,928
— XIII. Assainissement des marais communaux. . . . .	1,000,000
— XIV. Drainage . . . . .	800,000
	<hr/>
Total . . . . .	411,041,054

*(Rapport de la Commission du budget de 1870.)*

8. *Les caisses d'épargne en 1867.* — D'après un rapport récemment adressé à l'Empereur, 13 caisses d'épargne ont été créées en 1867, ce qui porte à 513 le nombre des caisses autorisées. Voici de quelle manière se répartissent, dans toute l'étendue de l'Empire, ces 513 caisses: 88, dans les chefs-lieux de département; — 262, dans les chefs-lieux d'arrondissement; — 152, dans les chefs-lieux de canton; — 11, dans de simples communes.

1867 a vu ouvrir 40 nouvelles succursales; ce qui porte à 564 le nombre de ces établissements (524 au 31 décembre 1866).

Ce développement paraîtra encore plus sensible, si l'on songe qu'avant les circulaires ministérielles des 12 et 16 janvier 1861, les succursales atteignaient seulement le chiffre de 205.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1867, les 488 caisses qui ont fonctionné durant l'année avaient délivré 1,749,236 livrets; 271,147 comptes nouveaux ont été ouverts pendant l'année; 10,044 ont été transférés de caisse à caisse; ce qui donne un total de 2,030,427 livrets.

Si l'on en déduit 184,824 livrets soldés, chiffre dans lequel le *Rapport à l'Empereur* comprend les 10,044 livrets transférés qu'il a ajoutés pour former le total de 2,030,427, on trouve qu'il en restait en circulation 1,845,603 au 31 décembre 1867.



Ce chiffre, rapproché du chiffre correspondant de l'exercice 1866 (1,748,944), présente une augmentation de 96,659 livrets, soit 5 p. 100 environ.

Au 31 décembre 1867, on comptait 1 déposant à la caisse d'épargne sur 20 habitants, tandis qu'au 31 décembre de la précédente année, la proportion était de 1 sur 21.

Dans 25 départements, cette moyenne est même dépassée; ainsi, dans Seine-et-Marne et dans l'Oise, on compte 1 déposant sur 7 habitants; dans le Rhône et la Seine, 1 sur 8; dans Seine-et-Oise et le Loiret, 1 sur 9; dans la Sarthe et la Marne, 1 sur 11, etc.

Il est vrai, d'autre part, que 60 départements présentent une proportion inférieure à la moyenne; ainsi, la Dordogne donne 1 déposant sur 96 habitants; la Savoie, 1 sur 99; la Corrèze, 1 sur 115; le Lot, 1 sur 141; la Corse, 1 sur 187; enfin, l'Ariège, 1 sur 214.

Les caisses qui, au 31 décembre 1867, représentaient le plus grand nombre de livrets, étaient celles de Paris, où le chiffre s'élevait à 260,751; Lyon, 55,698; Marseille, 81,892; Bordeaux, 30,176.

Arrivant aux opérations des caisses d'épargne, le Rapport constate que le solde dû par les 488 établissements en fonctions durant l'année 1866, solde qui était de 528,917,299 fr. 30 c. au 1<sup>er</sup> janvier 1867, s'élevait, au 31 décembre de la même année, à 570,869,179 fr. 52 c., ce qui donne un accroissement de 41,951,880 fr. 22 c., soit 7.35 p. 100. Cette augmentation dépasse de 6,306,997 fr. 47 c. celle qui s'était produite en 1866.

Si maintenant l'on divise le solde général dû par les caisses d'épargne à leurs déposants par le nombre total des livrets en circulation, on obtient une moyenne générale de 309 fr. 31 c. par livret.

Le Rapport ne se borne pas à ces renseignements généraux: il a recherché quelle corrélation existait entre l'augmentation des livrets et la profession des déposants, et il est arrivé aux résultats suivants:

On trouve, pour les domestiques, une augmentation de 1,524 livrets: pour les employés, de 366; pour les militaires et marins, de 370; pour les professions diverses, de 1,971; pour les mineurs, de 1,364; pour les sociétés de secours mutuels, de 31; mais il est pénible d'avoir à enregistrer, pour les ouvriers, une diminution de 2,917 livrets.

Le Rapport indique ensuite le mouvement général des inscriptions de rentes pendant l'année 1867, lequel peut se résumer ainsi:

Les caisses d'épargne ont acheté d'office 2,441 inscriptions, et à la demande des déposants, 8,646; d'autre part, elles en ont livré 10,308, et en ont déposé 44 à la Caisse des dépôts et consignations.

9. *Statistique médicale de l'armée.* — Nous résumons ci-après les principaux résultats pour la période quinquennale 1862-1866. — 1<sup>o</sup> La moyenne annuelle du nombre des malades entrés à l'hôpital a été de 113,015, soit 320 pour 1,000 hommes d'effectif et 368 pour 1,000 hommes présents; la durée moyenne du séjour a été de 26 journées par malade.

2<sup>o</sup> La moyenne annuelle du nombre des malades entrés à l'infirmerie a été de 75,097, soit 245 pour 1,000 présents; la durée moyenne du traitement a été de 13 journées par malade.

3° La moyenne annuelle du nombre des hommes laissés indisponibles à la chambre pour indispositions légères, a été de 560,590, soit 1,825 pour 1,000 hommes présents; la durée de l'indisponibilité a été de 3 jours par malade.

4° Le total de ces trois catégories a été de 748,702, année moyenne, soit 2,435 pour 1,000 présents.

5° Déduction faite des hommes qui, pour la même maladie, sont passés d'une catégorie de malades à une autre, la proportion est 2,028 pour 1,000 présents.

6° La moyenne annuelle des malades sortants des hôpitaux qui ont été reçus dans les salles de convalescents, a été de 3,843, soit 12 pour 1,000 hommes présents et 34 pour 1,000 entrés aux hôpitaux; la durée moyenne du séjour dans ces salles a été de 17 journées par convalescent.

7° La moyenne journalière des hommes indisponibles pour cause de santé (hôpitaux, infirmerie, convalescents, chambre) a été de 16,650 (soit 47 pour 1,000 hommes d'effectif et 54 pour 1,000 présents), dont 8,800 aux hôpitaux, 2,700 à l'infirmerie, 4,970 à la chambre et 180 à la salle des convalescents.

8° La moyenne journalière des malades vénériens est de 3,075.

9° Comparativement au chiffre des journées de présence, il y a eu 19 de ces journées pour une journée de maladie ou 539 journées de maladie pour 10,000 journées de présence.

10° La moyenne annuelle de mortalité a été de 10.92 pour 1,000 hommes d'effectif et de 10.15, déduction faite des décès cholériques et des hommes tués par l'ennemi.

11° Pour l'armée à l'intérieur, la moyenne a été de 9.91 et de 9.41, déduction faite des décès cholériques.

12° La moyenne générale se décompose en : décès par maladie, 9.81; morts accidentelles, 0.59; décès par suicide, 0.52.

13° Relativement à la durée des services, la catégorie de 1 à 3 ans est la plus chargée en mortalité; la proportion est décroissante depuis la troisième année jusqu'à la quatorzième, et, au-dessus de 14 ans, on a encore une moyenne inférieure à celle de la première année.

14° Sur 100 décès, la phthisie pulmonaire en fournit 21; la fréquence de cette maladie augmente avec la durée du service.

15° La fièvre typhoïde donne 17 décès sur 100; sa fréquence diminue avec la durée du service.

16° Le choléra a enlevé 913 hommes pendant les deux années d'épidémie. Au total, 6 décès sur 100.

17° Les proportions de sorties définitives ont été : congés de réforme n° 1, 3.55 pour 1,000 hommes; congés de réforme n° 2, 2.83; retraites pour maladie, 0.60; non-activité pour infirmités temporaires, 3.94 pour 1,000 officiers.

18° Le total des pertes imputables à la phthisie donne la proportion annuelle 3.03 pour 1,000 hommes.

19° Les décès et les sorties définitives réunis donnent la proportion annuelle 18.08 pour 1,000 hommes.

10. *Assistance publique. — Aliénés.* — Si le nombre des enfants assistés tend à décroître, celui des aliénés traités aux frais des départements et des communes continue à suivre une progression inverse. De 22,351, nombre constaté en 1866, il s'élève actuellement à 24,052; soit une augmentation de 1,701.

La dépense a naturellement subi une élévation proportionnelle :

De . . . . .	8,804,443'31°
Elle atteindra . . . . .	9,320,954 71
Différence en plus.	<u>516,511 40</u>

Il convient d'ajouter que la dépense de 9,320,954 fr. 71 c. n'incombe pas complètement au budget départemental; les communes et les familles y concourront pour 2,661,358 fr. 97 c.

Depuis dix-huit ans, la constitution matérielle des asiles d'aliénés s'est considérablement modifiée. Trente asiles publics, ou quartiers d'hospices, ont été appropriés, agrandis ou reconstruits en totalité; neuf autres qui répondaient mal à leur destination, ont été supprimés. Presque partout s'est doublé le nombre des places réelles, et néanmoins, pour mettre les établissements spéciaux au niveau des besoins actuels, de nouveaux agrandissements, de nouvelles fondations même, sont devenus indispensables.

Le nombre des établissements publics ou privés consacrés au traitement de l'aliénation mentale s'élève aujourd'hui à 103, savoir :

Asiles publics . . . . .	46
Quartiers d'hospices . . . . .	16
Asiles privés faisant fonctions d'asiles publics. . . . .	17
Maisons de santé . . . . .	24
Total . . . . .	<u>103</u>

Mais les établissements de la dernière catégorie ne recevant que des pensionnaires de familles aisées, il convient de ne pas en tenir compte dans l'énumération des asiles dont dispose l'assistance départementale; le nombre de ceux-ci est donc de 79, répartis dans 63 départements.

Le département de la Seine en possède à lui seul 5, dont 2 sont situés sur le territoire de Seine-et-Oise. Cependant il se voit encore obligé de faire traiter au loin près de la moitié de ses malades (2,500 environ).

Pour remédier à l'encombrement persistant de la plupart des asiles, l'administration continue, à titre d'essai, le placement de certains aliénés inoffensifs au sein de leur famille; mais, malgré l'allocation de secours relativement élevés, ces tentatives paraissent devoir demeurer infructueuses. Une expérience plus longue permettra d'en juger définitivement la valeur pratique.

50 départements traitent avec des établissements publics ou privés; le prix moyen de la pension annuelle est, pour ces départements, de 393 fr. 17 c. par malade.

Pour les départements qui possèdent des asiles publics, la pension ne s'élève qu'à 372 fr. 49 c., chiffre moyen : d'où résulte, en faveur de ces derniers, une différence de 20 fr. 68 c.

Cette différence sera plus considérable encore lorsque tous les asiles posséderont une exploitation agricole suffisante et lorsque leurs installations seront complètement terminées. (*Exposé de la situation de l'Empire.*)

*Enfants assistés.* — Bien que la loi du 18 juillet 1866 ait enlevé leur caractère obligatoire aux dépenses des enfants assistés, les conseils généraux n'ont cessé de pourvoir avec la même sollicitude aux besoins de ce service.

En 1866, avant l'application de la loi nouvelle, pour un nombre moyen de

69,780 enfants au-dessous de douze ans, la dépense était évaluée à 6,684,764 fr. En 1869, les prévisions s'élèvent à 6,801,203 fr. pour 66,972 enfants.

Ainsi, bien que le nombre des enfants assistés ait diminué de 2,808, le chiffre de la dépense s'est accru d'une somme de 119,439 fr.

Dans un grand nombre de départements, et particulièrement dans ceux où le système des secours temporaires est largement appliqué, le tarif des pensions a été mis en rapport avec les besoins nouveaux de l'existence. Cette amélioration permet à l'administration départementale de se montrer plus sévère dans le choix des nourrices et plus exigeante pour tout ce qui touche au bien-être de l'enfant. (*Ibid.*)

*Médecine gratuite.* — Pendant l'année 1867, ce service a fonctionné dans 50 départements. Les renseignements qui suivent résument les résultats obtenus dans les 47 départements dont les comptes ont été produits en temps utile. Plus de 232,000 individus appartenant aux classes laborieuses des campagnes ont profité des bienfaits de la médecine gratuite; 606,757 visites leur ont été faites par les médecins attachés à ce service, qui ont donné 282,220 consultations. Les ressources, fournies par les communes, les établissements de bienfaisance, les départements et l'État, se sont élevées à 1,320,527 fr., et les dépenses, comprenant les indemnités aux médecins, les fournitures de médicaments et d'aliments, l'acquisition de mobiliers médicaux, etc., ont atteint la somme de 1,234,861 fr. Le prix moyen du traitement pour chaque indigent malade a été de 5 fr. 31 c. en 1867. Les soins médicaux sont compris dans ce prix pour 2 fr. 74 c., les médicaments et aliments pour 2 fr. 51 c. et les dépenses en mobiliers médicaux et impressions pour 6 c.

Cette institution a continué à rendre en 1868, comme les années précédentes, des services très-appréciés par la classe intéressante des ouvriers agricoles. (*Ibid.*)

*Mendicité.* — La mendicité est actuellement interdite dans 59 départements. Dans 14 autres, la question est à l'étude.

Le dépôt de Lons-le-Saulnier est affecté au service du département de la Côte-d'Or, et celui de Rabes (Corrèze) aux mendiants de la Dordogne.

17 départements restent donc seulement, aujourd'hui, en dehors du mouvement. Mais lorsque l'interdiction de la mendicité se sera étendue aux circonscriptions qui les entourent, l'intérêt des populations leur commandera de suivre le même exemple. (*Ibid.*)

*Sociétés de charité maternelle.* — Ces associations sont venues en aide, en 1867, à 16,060 familles, entre lesquelles une somme de 667,000 fr. environ a été répartie par les soins des dames qui prêtent à cette œuvre le concours de leur zèle et de leur dévouement. En outre, 28,000 fr. ont été affectés à des achats de rente sur l'État et 25,000 fr. aux frais d'administration. Ainsi l'œuvre maternelle a fait emploi de 720,000 fr.; sur cette somme, les encouragements du Gouvernement sont compris pour 10,000 fr.

Le nombre des sociétés de charité maternelle approuvées par S. M. l'Impératrice s'élève aujourd'hui à 77. (*Ibid.*)

11. *Statistique de la presse périodique et colportage.* — La législation de la presse a reçu d'importantes modifications. La loi du 11 mai 1868 a supprimé la nécessité de l'autorisation préalable, et elle a aboli les pouvoirs qui avaient été attribués en matière de presse à l'autorité administrative par le décret du 17 février 1852.

Le timbre des journaux politiques a été réduit de 1 c. à Paris et de 2 c. dans les départements.

Sous l'empire de la nouvelle législation, les journaux politiques se sont multipliés dans une proportion considérable à Paris et surtout dans les départements. Le nombre des journaux étrangers aux matières politiques a, au contraire, subi une diminution très-notable à Paris.

Au 31 octobre 1867, le nombre des journaux politiques publiés à Paris était de 74 et de 310 dans les départements.

Au 31 octobre 1868, le nombre total de ces mêmes journaux, après plusieurs variations, était de 82 à Paris et de 398 dans les départements.

Du 31 octobre 1867 au 11 mai 1868 (date de la dernière loi sur la presse), le Gouvernement a autorisé la création de 7 journaux politiques, et du 11 mai au 31 octobre 1868 il a été déclaré à la préfecture de police 34 feuilles politiques, ensemble 41 journaux, dont 20 n'ont pas encore paru ou ont déjà cessé de paraître.

Dans les départements, parmi les nouveaux journaux, 11 ont paru avant la loi du 11 mai et 77 depuis cette époque.

Au 31 octobre 1867, le nombre des journaux non politiques publiés à Paris était de 886 et de 725 dans les départements.

Au 31 octobre 1868, le nombre total de ces mêmes journaux était de 606 à Paris et de 785 dans les départements.

Du 31 octobre 1867 au 31 octobre 1868, il a été déclaré à Paris 291 journaux non politiques nouveaux. (*Ibid.*)

*Colportage.* — Du 31 octobre 1867 au 31 octobre 1868, on a présenté à l'examen de la Commission du colportage 1,545 ouvrages se décomposant ainsi : 829 livres, 226 opuscules, 373 almanachs et 117 recueils de chansons.

1,403 autorisations ont été accordées et 142 ont été refusées. (*Ibid.*)

12. *Statistique des Assemblées nationales.* — Nous empruntons à une feuille politique un travail intéressant de statistique sur les Assemblées nationales :

En 1789, le nombre des représentants du peuple à l'Assemblée nationale était de 774, à raison de 9 par département, sans avoir égard au chiffre de la population.

De plus, chaque département nommait 3 représentants supplémentaires pour parer au cas de vacances, de maladie ou de mort.

Chaque représentant recevait un traitement fixe de 18 fr. par jour. L'Assemblée nationale coûtait donc par jour 13,832 fr.; par mois, composé de 24 séances, 331,968 fr., et par session de neuf mois 2,987,622 fr., auxquels il faut ajouter 51,300 fr. pour les frais de bureaux, en tout 3,038,922 fr.

Les membres du Corps législatif touchaient chacun 10,000 fr. par session; mais ils étaient obligés d'avoir une voiture pour deux législateurs.

Sous la Restauration, les députés n'avaient point de traitement; le président seul touchait 100,000 fr. par session en dehors de l'indemnité accordée aux questeurs.

Sous la monarchie de Louis-Philippe, les députés continuent à n'avoir aucun traitement; le président, au contraire, reçoit 10,000 fr. par mois, toujours en dehors des frais de questure.

En 1848, les députés à l'Assemblée nationale étaient au nombre de 900, à raison de 1 député par 40,000 habitants; ils recevaient chacun un traitement de 25 fr. par jour, soit 140,000 fr. par mois. La session de 1848, qui fut de neuf mois, coûta

4,860,000 fr., auxquels il faut joindre, pour le traitement du président et des questeurs, 15,000 fr. par mois, ou 45,000 fr. pour la session. — Total général, 4,905,000 fr.

Aujourd'hui, le Corps législatif se compose de 282 membres, qui ont reçu, jusqu'à ces derniers jours, une indemnité de 2,500 fr. par mois. La durée moyenne des sessions étant de cinq mois, ils touchaient donc une somme d'environ 12,500 fr. Mais on vient de décider tout récemment que ce dernier chiffre serait désormais invariable, quelle que fût la longueur ou la brièveté des sessions.

Le traitement du président est de 100,000 fr., plus 30,000 fr. pour frais de réceptions.

**13. Travaux des Conseils de préfecture en 1867.** — Le chiffre total des affaires soumises en 1867 aux conseils de préfecture s'est élevé à 424,034. Ce chiffre présente une augmentation sensible sur ceux de 1865 et de 1866, qui étaient de 411,086 et 417,191. Dans le nombre, les affaires contentieuses portées en séance publique figurent pour 316,876, dont 306,504 réclamations en matière de contributions ou taxes assimilées. Il en a été jugé 310,890, savoir : 209,459 sans débat oral, et 11,431 avec observations orales à l'audience. Les parties se sont présentées en personne dans 7,830 affaires; dans 3,601, elles se sont fait représenter par des mandataires.

Les affaires contentieuses non portées en séance publique ont été au nombre de 72,160. Les conseils de préfecture ont prononcé sur 64,991 d'entre elles.

Enfin, les affaires non contentieuses se sont élevées à 34,998; il en a été jugé 34,746.

En résumé, le nombre des décisions intervenues est de 410,627 pour 424,034 affaires introduites. Le reliquat des affaires restant à juger à la fin de l'exercice n'a été que de 13,407; en 1866, il était de 51,833.

**14. Transports en 1867.** — Pendant l'année 1867, le nombre total des voyageurs qui ont circulé sur le réseau des chemins de fer français, dont la longueur totale s'élève à 16,000 kilomètres, a été de 102 millions en chiffres ronds.

Le nombre des lettres transportées par la poste à l'intérieur a atteint le chiffre de 300 millions; celui des journaux, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, s'est élevé à 325 millions.

La longueur du réseau télégraphique était de 35,157 kilomètres, et le total des dépêches à l'intérieur et du service international a été de 3,024,000. Dans ce nombre, le ministère de l'intérieur figure pour 294,000 dépêches.

**15. Production de la soie en 1867.** — La production totale des cocons a été évaluée à 16,436,258 kilogr. pour 1866, et à 13,391,767 kilogr. pour 1867, ce qui, au prix moyen de 8 fr. le kilogramme, donne une valeur approximative de 131,430,000 fr. en 1866, et de 107,134,000 fr. en 1867. En 1863, avant l'épidémie, la récolte était de 26 millions de kilogrammes, soit, au prix moyen de 6 fr. le kilogramme, 156 millions de francs.